

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2024
COMPTE-RENDU

Présents : BRAUN Caroline, SAUVEUR Régis, JOST Sébastien, BOURBON Heydie, CHARNAUD Loïc, DANIEL Denis, GRAHEK Stéphane, GRANDPERRET Denis.

Excusée : FAVIER Amélie

Pouvoir : PERALTA Sandra donne pouvoir à JOST Sébastien

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu du 12 janvier 2024
- Délibération :
 - ❖ Rémunération des adjoints et du conseiller délégué
 - ❖ Renouvellement de la convention avec le Sidec
 - ❖ Achat des cartes jeunes 2024-2025
- Questions Diverses

Séance ouverte à 18H30.

- **Secrétaire de séance** :

Monsieur Denis DANIEL se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2024** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations** :

❖ **Indemnités des adjoints et du conseiller délégué** :

Suite à la nomination de Monsieur Loïc CHARNAUD comme conseiller délégué, le montant des indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué ne doit pas dépasser l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjoint. Ainsi le montant de l'enveloppe est de 2269 € puisque :

Indemnités mensuelles brutes de fonction du Maire : 1048,18€ (soit 25.5% de l'indice 1027 pour les communes de moins de 500 habitants)

Indemnités mensuelles brutes de fonction des Adjoint : 406,94€ (soit 9.9% de l'indice 1027 pour les communes de moins de 500 habitants).

Par conséquent, les indemnités soumises au vote du conseil municipal s'élèvent à

Indemnités mensuelles brutes de fonction du Maire : 986,50€
Indemnités mensuelles brutes de fonction des Adjoints : 345,29€
Indemnités mensuelles brutes de fonction de conseiller délégué : 246,63€ (soit 6% de l'indice 1027 pour les communes de moins de 500 habitants)

À l'unanimité, les montants des indemnités sont acceptés à compter du 1^{er} mars 2024.

❖ **Renouvellement de la convention avec le Sidec:**

Mme Le Maire explique que la convention pluriannuelle de mise à disposition de services arrive à échéance en 2024, il convient donc de la renouveler.

Une convention mise à jour précisant les conditions et les modalités de mise à disposition des services informatiques et numériques a été adoptée par le Comité syndical du SIDEK le 25 novembre 2023 (délibération n°2289).

Afin de permettre la continuité de service, il est nécessaire de prendre une délibération adoptant cette convention.

Approuvé à l'unanimité

❖ **Achat des cartes jeunes 2024-2025**

Madame Le Maire propose que dorénavant, les jeunes intéressés par la carte jeune s'inscrivent avant le 15 juin 2024 en mairie.

Cette inscription est indispensable.

Une communication aura lieu sur le site internet de la commune, sur le bulletin municipal et par le biais d'affiches.

• **Informations diverses :**

Les congés de Fabrice cet été sont prévus du 5 août 2024 au 23 août 2024 inclus.

Fabrice demande à ce que l'astreinte pour déneigement commence en novembre et se termine en mars, comme actuellement.

Nécessité d'acheter un Kärcher.

La commune ne prévoit pas de lieu de compostage collectif.

❖ **Réunion SICTOM :**

Le budget a été voté et les orientations budgétaires expliquées.

En attendant l'arrivée du 32 Tonnes en octobre, le Sictom loue un poids lourd de 26 Tonnes.

Des marchés ont été lancés concernant la déchetterie.

❖ **PLUI**

C'est un projet de territoire. Peu de marge de manœuvre.

Séance levée à 20H00.

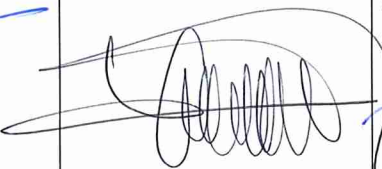
Prochaine réunion du conseil municipal : le vendredi 29 mars 2024 à 18H30

Mairie d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE – 1, place Saint-Roch – 39200 AVIGNON LES SAINT CLAUDE

Le Maire,
Caroline Braun

Le secrétaire de séance
Denis DANIEL



BRAUN Caroline 	SAUVEUR Régis 	PERALTA Sandra donne pouvoir à JOST Sébastien 	JOST Sébastien 
BOURBON Heydie 	CHARNAUD Loïc 	DANIEL Denis 	GRAHEK Stéphane 
GRANDPERRET Denis 			

